

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 juin 2021	6	0	4	5	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 10 : Avenant n°2 au contrat de concession de la SME

Le Comité Syndical,

VU le contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable et ses annexes en date du 20 décembre 2018,

VU les dispositions de l'article R3135-7 du code de la commande publique,

VU le projet d'avenant n°2 au contrat de concession de la Société Mosellane des Eaux,

CONSIDERANT l'intérêt que présente, pour le SERM, la mise à jour de son contrat de concession d'eau potable,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable du 20 décembre 2018, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM



Julien VICK